

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Eurolub HLP ISO VG 46

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Eurolub GmbH
Rue: Freisinger Str. 25 - 27
Lieu: D-85386 Eching
Téléphone: +49 (0) 8165 / 9591 - 0
e-mail: info@eurolub.com
Internet: www.eurolub.com
Service responsable: Produktmanagement (info@eurolub.com)

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.:
Mo - Do 9 - 15 h, Fr 9 - 12 h
+49 (0) 8165 / 9591-0

Information supplémentaire

Les mélanges ne sont pas soumis à enregistrement. Le numéro d'enregistrement des ingrédients de ce mélange (le cas échéant) spécifié au point 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**2.3. Autres dangers**

Produit peut former un film sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène. Voir la section 11, 12 et 15.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Additif, pétrole.

Information supplémentaire

Toutes les concentrations sont les unités de poids pour liquides et produits gazeux pourcentage de volume .

Autres substances qui ne sont pas aussi dangereux, jusqu'à 100 %

Ce mélange ne contient aucun ingrédient classé comme dangereuses, dont la concentration décrit les limites dépasse qu'à l'article 3.2.2 (annexe II du règlement 1907/2006/CE).

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 2 de 7

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Danger par aspiration:

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO₂).

Mousse.

Extincteur à sec.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des réipients.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair.

Le produit chaud développé des vapeurs inflammables.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Produits de pyrolyse, toxique.

hydrocarbures.

Dioxyde de carbone.

Monoxyde de carbone.

Acide sulfhydrique (H₂S).

Oxydes nitriques (NO_x).

Phosphore oxydes.

La fumée.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Combinaison complète de protection.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Information supplémentaire

B: Feux de matières liquides ou en liquéfaction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 3 de 7

Conditions à éviter: Inhalation.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 & 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Voir la section 6.1.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:

Génération/formation de nébulosité

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

La combustion spontanée matières.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité.

Conserver dans un endroit frais.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. A la fin de chaque journée de travail, les matériaux contaminés doivent être éloignés du poste de travail et être stockés à l'air libre.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 4 de 7

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.
Normes DIN/EN : DIN EN 166

Protection des mains

Des exemples de gants de protection appropriés de la société KCL GmbH, D-36124 chêne cellulaire, téléphone +49 (0) 6659 87300, E-mail sont: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

En pleine Contact / projection:

Camatril (Réf: 731; matière: Nitrile, épaisseur minimale de couche: 0,33 mm Temps de rupture: 480 min)

Dermatril (Réf: 740; matière: Nitrile, épaisseur minimale de couche: 0,11 mm Temps de rupture: 30 min)

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive 89/686 / CEE et la norme correspondante EN374. Les temps de rupture mentionnés ci-dessus sont basées sur des mesures en laboratoire de KCL à 374 et ne font autorité pour les types de gants conseillés.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. avec visière de protection en acier.

Normes DIN/EN : DIN EN 344

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Génération/formation de nébulosité: Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-P2.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition.

Mesures organisationnelles de prévention des expositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune, marron
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 320 °C	
Point d'écoulement:	-30 °C	
Point d'éclair:	240 °C	DIN ISO 2592
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	6,5 vol. %	
Température d'inflammation:	> 250 °C	ASTM E 659
Densité (à 15 °C):	0,854 - 0,874 g/cm³	DIN 53217

Solubilité dans d'autres solvants

insoluble dans: Eau.

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	41,4 - 50,6 mm²/s	DIN 51562
-------------------------------------	-------------------	-----------

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 5 de 7

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Voir la section 9.

10.2. Stabilité chimique

Stockage et manipulation du produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair

10.4. Conditions à éviter

Agents oxydants, fortes.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir la section 5.3.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Toxicité aiguë

Classification: aucune/aucun.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul du règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

Irritation et corrosivité

Classification: aucune/aucun.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul du règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

Effets sensibilisants

Classification: aucune/aucun.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1 A ou 1B conformément à CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification: aucune/aucun.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul du règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Classification: aucune/aucun.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul du règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Le produit n'est pas facilement biodégradable. (Les données se rapportent au composant principal.)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 6 de 7

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets dans les stations d'épuration: On peut le dissocier mécaniquement dans des installations d'épuration.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

Respecter les interdictions de mélange selon l'ordonnance des huiles usagées.

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets-Produit

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Eurolub HLP ISO VG 46

Date d'impression: 18.12.2017

Code du produit: 505xxx

Page 7 de 7

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)